

« Indemnité inflation » – Création de comptes dédiés au 1^{er} janvier 2022

L'article 13 de la loi de finances rectificatives pour 2021 prévoit le versement de l'aide exceptionnelle, complété par le décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 ; celui-ci précise que ce versement s'effectue au plus tard pour le 28 février 2022.

Dans l'attente de la publication des arrêtés interministériels, la présente fiche vise à présenter les mises à jour des instructions budgétaires et comptables, au travers des créations de comptes dédiés, au 1^{er} janvier 2022, pour enregistrer le versement de l'aide exceptionnelle.

Collectivités locales (M14, M52, M57, M61, M71, M831, M832)

En M14 + 500 habitants (pour les communes et groupements de plus de 500 habitants), **M14 CCAS et M71**, les comptes suivants sont créés :

- *Compte 64114 « Personnel titulaire – Indemnité inflation »*
- *Compte 64134 « Personnel non titulaire - Indemnité inflation »*
- *Compte 64164 « Emplois d'insertion - Indemnité inflation »*
- *Compte 64172 « Apprentis - Indemnité inflation »*

En M57A, M14 - 500 habitants (pour les communes et groupements de moins de 500 habitants), **M14 CDE, M831 et M832**, le compte suivant est créé :

- *Compte 6415 « Indemnité inflation »*

En M52 et M57D, les comptes suivants sont créés :

- *Compte 64114 « personnel titulaire – Indemnité inflation »*
- *Compte 64124 « Assistantes maternelles - Indemnité inflation »*
- *Compte 64134 « Personnel non titulaire - Indemnité inflation »*
- *Compte 64142 « Personnel rémunéré à la vacation - Indemnité inflation »*
- *Compte 64164 « Emplois aidés - Indemnité inflation »*
- *Compte 64172 « Apprentis - Indemnité inflation »*

En M61, les comptes suivants sont créés :

- *Compte 64114 « personnel titulaire – Indemnité inflation »*
- *Compte 64134 « Personnel non titulaire - Indemnité inflation »*
- *Compte 64144 « Personnel rémunéré à la vacation - Indemnité inflation »*
- *Compte 64164 « Emplois aidés - Indemnité inflation »*
- *Compte 64172 « Apprentis - Indemnité inflation »*

Services publics industriels et commerciaux (M4, M41, M43, M44, M49 abrégée et M49 développée)

La création d'une subdivision spécifique entraîne la création d'autres subdivisions.

En M4, les comptes suivants sont créés :

- Compte 64141 « Indemnité inflation »
- Compte 64148 « Autres indemnités et avantages divers »

En M41, les comptes suivants sont créés :

- Compte 641411 « Personnel statutaire – Indemnité inflation »
- Compte 641418 « Personnel statutaire – Autres indemnités et avantages divers »
- Compte 641421 « Personnel non statutaire – Indemnité inflation »
- Compte 641428 « Personnel non statutaire – Autres indemnités et avantages divers »

En M43, les comptes suivants sont créés :

- Compte 64141 « Indemnité inflation »
- Compte 64148 « Autres indemnités et avantages divers »

En M44, les comptes suivants sont créés :

- Compte 64141 « Indemnité inflation »
- Compte 64148 « Autres indemnités et avantages divers »

En M49 abrégée, le compte suivant est créé :

- Compte 6414 « Indemnité inflation »

En M49 développée, les comptes suivants sont créés :

- Compte 64141 « Indemnité inflation »
- Compte 64148 « Autres indemnités et avantages divers »

EPS (M21)

En M21, la création d'une subdivision spécifique entraîne la création d'autres subdivisions.

Pour le personnel non médical :

- Compte 641174 « Régime indemnitaire-Indemnité inflation »
- Compte 641374 « Régime indemnitaire- Indemnité inflation »
- Compte 641574 « Régime indemnitaire-Indemnité inflation »
- Compte 64164 « Contrats soumis à des dispositions particulières – Indemnité inflation »
- Compte 64168 « Contrats soumis à des dispositions particulières – Autres »
- Compte 64174 « Apprentis – Indemnité inflation »
- Compte 64178 « Apprentis – Autres »

Pour le personnel médical :

- Compte 64284 «Autres rémunérations du personnel médical– Indemnité inflation »
- Compte 64288 «Autres rémunérations du personnel médical– Autres »

ESSMS (M22)

En M22, la création d'une subdivision spécifique entraîne la création d'autres subdivisions.

- Compte 641184 « Autres indemnités – indemnité inflation »
- Compte 641384 « Autres indemnités – Indemnité inflation »
- Compte 641388 « Autres indemnités – Autres »
- Compte 641584 « Autres indemnités – Indemnité inflation »
- Compte 641588 « Autres indemnités – Autres »
- Compte 64164 « Emplois d'insertion – Indemnité inflation »
- Compte 64168 « Emplois d'insertion – Autres »
- Compte 64174 « Apprentis – Indemnité inflation »
- Compte 64178 « Apprentis – Autres »
- Compte 64284 « Autres – Indemnité inflation »
- Compte 64288 « Autres – Autres »
- Compte 64384 « Autres rémunérations – Indemnité inflation »
- Compte 64388 « Autres rémunérations – Autres »

— oOo —